

Barème d'honoraires

Applicable au 10/06/2025

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

De 0€ à 149 999€	Forfait 10 000€ TTC
De 150 000€ à 199 999€	Forfait 9 500€ TTC
De 200 000€ à 449 999€	5% TTC du prix de vente
Au delà de 450 000€	4 % TTC du prix de vente
Ventes de places de parkings/ box	2500€ TTC/ Forfait

Barème d'honoraires

Applicable au 10/06/2025

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires de Gestion

Les honoraires de gestion locative sont à la charge exclusive du bailleur.

SECTEUR DE SARTROUVILLE	5,47% HT / 6,5 TTC (TVA 20%) sur le loyer hors c
SERTEUR AUTRE	5,47% HT / 6,5 TTC (TVA 20%) sur le loyer hors c
GLI	2.20% sur le loyer hors charges
Baux Commerciaux Constitution du dossier, baux	20% du montant loyer annuel HT (charge locat
Gestion des biens Commerciaux	7% du montant du loyer hors charges HT



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SASU LES DIX ARPENTS IMMOBILIERS

RCS Versailles : 909 624 165 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2022 000 000 037

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN